

Rubrique: Construction, territoire, énergie et transports

Sous-rubrique: Demande d'autorisation de construire

Date de publication: KABVS 28.08.2026

Visible par le public jusqu'au: 28.08.2029

Numéro de publication: BA-VS05-0000023546

Entité de publication



Commune de Val de Bagnes - Service des constructions, Chemin du Paquet 2, 1941 Vollèges

Demande d'autorisation de construire - Modification du projet autorisé par des transformations intérieures, des modifications des façades et des aménagements extérieurs (dossier de régularisation), Val de Bagnes

Titre du projet de construction

Modification du projet autorisé par des transformations intérieures, des modifications des façades et des aménagements extérieurs (dossier de régularisation)

Numéro pour consultation eConstruction

4e3fbcfb

Requérant(e)

Rieser Valorisation SA

Auteur(e) de plans

Romain Pellissier

Auteur(e) de plans - Entreprise

EPIC Architecture Sàrl

Parcelle

Parcelle 2361, No Folio 151, Lieu-dit Patier

Parcelle

Parcelle 2368, No Folio 151, Lieu-dit Patier

Coordonnées

2'582'347 1'105'294

Propriétaire

Alistair McLeish

Propriétaire

Gabriella Jónás

Affectation(s) de la (des) zone(s)

Zone touristique moyenne densité T3

Moyen de droit / Consultation

Le dossier est consultable sur la plateforme eConstruction, ou auprès du service des constructions, uniquement sur rendez-vous, du lundi au jeudi de 14 h à 16 h 30 et le vendredi jusqu'à 16 h. Les oppositions/réserves de droit privé éventuelles motivées en particulier quant à la qualité pour agir, doivent être déposées sous format numérique directement sur la plateforme eConstruction, soit être formulées par pli recommandé à l'Administration communale de Val de Bagnes, Service des constructions, Case postale 1, 1934 Le Châble VS, dans un délai de 30 jours à partir de la date de la publication dans le Bulletin officiel (eBO). Les dossiers sont consultables sur la plateforme eConstruction ou auprès du service des constructions, uniquement sur rendez-vous, du lundi au jeudi de 14 h à 16 h 30 et le vendredi jusqu'à 16 h. Les oppositions éventuelles, dûment motivées en particulier quant à la qualité pour agir, seront adressées par pli recommandé à l'Administration communale de Val de Bagnes, Service des constructions, Case postale 1, 1934 Le Châble VS, dans les trente jours dès la présente publication.

Point de contact

Commune de Val de Bagnes
Service des constructions
Chemin du Paquet 2
1941 Vollèges

Délai de mise à disposition

Expiration du délai: 28.09.2026